

VILLE de ROYAN

Séance du 17 février 1965

OBJET :

Augmentation du
forfait annuel pour
les professeurs
de travaux manuels
du collège d'En-
seignement Général
Pelletan

Le dix sept février mil neuf cent soixante cinq, à 18 h 30
le Conseil Municipal de Royan s'est réuni au lieu ordinaire
de ses séances, à la Mairie sous la présidence de Monsieur
Hubert MEYER, Maire, d'après convocations faites le 12 février
1965.

ETAIENT PRESENTS : MM. MEYER, MATRAS, ROCHEDEREUX, BRENUSSEAU,
LANOUE, MOUCHOT, POUGET, GUILLAUD, BISCAYE, MONGRAND, FLAHAUT,
FONTANILLE, REIX, ETCHEBER, GACHET, NARTEAU, BUJARD.

REPRESENTES : M. GALLAND par M. BUJARD
M. BOUCHET par M. MATRAS
M. LANUSSE par M. BISCAYE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres
en exercice, il a été conformément à l'article 29 du Code
Municipal procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le
sein du Conseil.

M. BUJARD, ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été
désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Afin de permettre aux élèves du CEG Pelletan de recevoir
normalement les cours de travaux manuels, M. le Directeur a
proposé de porter à 15 heures par semaine le service assuré par
MM. FOUGERE et BARDAUD pour le travail du bois et le travail du
fer.

Actuellement ces deux professeurs donnent chacun 3 heures
par semaine soit 6 heures.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE

- de porter à 15 heures par semaine la durée des cours de tra-
vaux manuels donnés par MM. FOUGERE & BARDAUD soit 7 h 1/2
pour le travail du bois et 7 h 1/2 pour le travail du fer.
- que le forfait annuel versé aux intéressés sera de 1 500 F
- que la dépense sera inscrite au Budget ~~limitif~~ 1965.

fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits
ont signé au registre MM. les Membres présents.



APPROUVÉ
ROCHEFORT-s/MER, le 25 FEV. 1965
Le Sous-Prefet,

[Signature]

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué,



[Signature]

65026